

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00162

SOUTIEN A L'EMPLOI LOIRE OBSERVATOIRE (ELO) POUR LE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 04 mai 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 98

Nombre de pouvoirs : 22

Nombre de voix : 120

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Vincent BONY, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Suzanne CHAZELLE, M. Paul CORRIERAS, Mme Patricia CORTEY, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Raymond JOASSARD, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Yves MORAND, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX, Mme Monique ROVERA, M. Lionel SAUGUES, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY,

Le 24 mai 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160322-D20160016210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160524

M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, Mme Sylvie THIZY, M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,
Mme Hélène BRUYERE donne pouvoir à M. Yves MORAND,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Laurence BUSSIÈRE donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Patricia CORTEY,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Joëlle COUSIN donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Alexandra CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Eliane LEGROS donne pouvoir à M. Gérard TARDY,
Mme Babette LUYA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Janine RUAS donne pouvoir à M. Christian FAYOLLE,
M. Joseph SOTTON donne pouvoir à Mme Catherine CHAPRON,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND,
M. Maurice VINCENT donne pouvoir à M. Raymond JOASSARD

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Lionel BOUCHER, M. Olivier BROUILLOUX, M. Paul CELLE,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Laurence JUBAN, Mme Pascale MARRON,
M. Florent PIGEON, Mme Joëlle RICARD, M. Jean-Claude SCHALK,
Mme Marie-Hélène THOMAS

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2016

SOUTIEN A L'EMPLOI LOIRE OBSERVATOIRE (ELO) POUR LE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT

Dans le cadre de son Projet de territoire 2014-2020, Saint-Etienne Métropole souhaite engager un plan d'action volontariste, en lien avec le Contrat économique sectoriel dédié à l'économie sociale et solidaire (ESS) porté par la Région Rhône-Alpes Auvergne, pour accompagner et développer les entreprises de l'ESS.

Le principal enjeu de la politique de Saint-Etienne Métropole dédié à l'ESS est d'accélérer les créations d'emplois. Cet enjeu se décline en 3 axes :

1. accompagner les projets d'entrepreneuriat ESS,
2. accompagner et consolider les entreprises de l'ESS du territoire,
3. promouvoir l'ESS pour renforcer son développement.

L'un des objectifs du second axe est la consolidation des structures de l'ESS.

Or, depuis 2003, l'Etat, la Caisse des Dépôts et le Fonds Social Européen, rejoints par les collectivités locales et les grands mouvements associatifs déploient sur l'ensemble du territoire national « le Dispositif local d'accompagnement » (DLA) dont l'objectif est d'apporter un conseil professionnel et de qualité aux structures de l'ESS.

Le DLA a en effet pour finalités :

- d'accompagner durablement la consolidation et le développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire (secteur non marchand hors collectivités territoriales : associations, structures d'insertion par l'activité économique) par un appui à la professionnalisation (actions de diagnostic et d'accompagnement, notamment par du conseil extérieur) de la partie la plus fragile de ce secteur ;
- de pérenniser et de créer des emplois locaux non délocalisables ;
- de contribuer au développement local en renforçant l'ancrage territorial des entreprises accompagnées ;
- de développer la dimension économique du tissu associatif (diversification des activités et des ressources).

Pour le département de la Loire, dans le cadre d'un appel à projets, les pilotes régionaux du DLA (Etat, Caisse des Dépôts et Région Rhône-Alpes) ont accordé leur confiance à l'association Emplois Loire Observatoire (ELO) pour la mise en œuvre du dispositif DLA pour les années 2014 à 2016.

Concrètement, ELO dans le cadre du dispositif du DLA propose aux structures de l'ESS :

- un diagnostic de la situation de la structure bénéficiaire, une analyse de ses besoins et un plan d'actions sur 3 ans ;
- l'engagement d'une dynamique collective dans l'association, à partir de la dimension ressources humaines, avec une vision globale sur le projet de la structure ;
- une enveloppe d'ingénierie permettant de mobiliser des cabinets conseils qui opèrent un transfert de compétences vers la structure.

Ainsi, en 2015, ELO au travers du DLA a accompagné une cinquantaine d'entreprises de l'ESS, dont la moitié sur le territoire de Saint-Etienne Métropole représentant environ 1 100 emplois. Les structures accompagnées par le dispositif sont notamment des structures d'insertion par l'activité économique, des associations situées dans les quartiers prioritaires, ainsi que des associations œuvrant dans le champ des services à la personne.

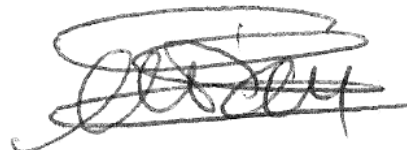
Il a été proposé d'attribuer une subvention à ELO d'un montant global de 27 000 € dont 21 000 € au titre du fonctionnement du DLA et 6 000 € au titre du fonds d'ingénierie pour l'année 2016,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention à ELO d'un montant global de 27 000 €, dont 21 000 € au titre du fonctionnement du DLA et 6 000 € au titre du fonds d'ingénierie pour l'année 2016,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention entre Saint-Etienne Métropole et ELO, permettant le versement de la subvention,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de l'exercice 2016 article 6574 chapitre 65.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU